

Un incinérateur en zone d'élevage ?

« C'est un mauvais choix », répondent unanimes les professeurs Mouthon et Narbonne.

1. Le SMD 3 a fait appel à J –F Narbonne pour convaincre les élus.

Toxicologue,

Chercheur au CNRS,

Professeur à l'université de Bordeaux,

Expert de l'Agence française de sécurité sanitaire des Aliments (AFSSA).

→ exposé de J.F Narbonne :

- **les incinérateurs récents polluent de moins en moins,**
- **les dioxines se fixent essentiellement sur la viande et le lait**

Le Professeur Narbonne confirma avoir déclaré récemment sur les ondes et écrit dans les journaux que **les dioxines sont dangereuses quand on les ingère, mais pas quand on les respire?** » Voici le texte auquel la question faisait référence :(Nouvel Observateur du 6 mars 2003, p 82):

Jean-François Narbonne : « Mais on a été trop longtemps victime d'une mafia des élus locaux, celle qui présidait les syndicats intercommunaux de traitement des ordures. Ils ne voulaient pas payer pour se mettre aux normes. Et les Préfets s'alignaient. En signant des arrêtés de dérogation qui, lorsque les émissions, comme c'est parfois le cas dépassaient 300 fois les normes admises, ils se comportaient bien légèrement avec la santé des gens... C'était un scandale analogue à celui de l'amiante... »

*Aujourd'hui le pire est passé et le taux d'exposition aux dioxines des Français a baissé de moitié en cinq ans. Il est dans la moyenne européenne, « **Ce qui ne veut pas dire : circulez, il n'y a rien à voir** », précise Jean-François Narbonne. En effet. D'abord parce que les effets des dioxines s'exercent à long terme. Paradoxalement, ce ne sont pas ceux qui vivent près des plus gros incinérateurs, situés dans les banlieues des grandes villes, comme celui de Saint-Ouen qui brûle les ordures de la Capitale, qui courent des risques réels. Parce que c'est par le biais de l'alimentation qu'à 95% on accumule les dioxines dans le corps. Et celles-ci se déposent à la surface du sol, sur l'herbe, les feuillages, les fruits. Les vers de terre les concentrent avant de nourrir des poulets biologiques en plein champ. Celui qui fait pousser ses salades à 1 km d'un incinérateur rural sera beaucoup plus atteint que celui qui vit dans le voisinage d'une énorme installation d'incinération, mais qui mange des produits venus d'ailleurs...*

Mais surtout, on sait mal ce qui se passe dans le cas d'exposition à des doses faibles.

J. F Narbonne, confirma avoir tenu ce type de propos et ne rien avoir à y changer.

→ réponses de la salle :

Trop de scandales sanitaires sur la viande et du lait produits en périphérie d'un incinérateur. **Les agriculteurs n'existent pas sans leurs clients !** Le client regarde les étiquettes et c'est lui qui achète

J.F Narbonne et les agriculteurs sont donc bien d'accord :

pas d'incinérateur en zone de production agricole

2. Les agriculteurs prennent avis d'un éminent vétérinaire :

Le Professeur Gilbert Mouthon ,
Professeur agrégé,
Chef de service du département de Physique et Chimie biologique et médicale,
à l'Ecole Vétérinaire de Maison Alfort,
Responsable de l'unité de valeur « Eco-toxicologie des Aliments »
à l'Institut Supérieur de l'Agro-alimentaire,
Membre de l'Académie des sciences vétérinaires
Expert près de la Cour d'Appel de Paris,
Expert agréé par la Cour de Cassation,
Expert à la Cour Administrative de Paris.

Il fait une conférence à Thiviers en juin 03 :

« **Risques toxiques des incinérateurs pour la santé humaine, directement ou par la chaîne alimentaire.** » (texte complet à consulter sur le site :www.thivierslavie.com)

- **Priorité à la santé publique et à la sécurité alimentaire :** **l'homme est le dernier maillon dans la chaîne alimentaire:** accumulation de toxiques dans l'organisme et risques d'effets à long terme, même à doses très faibles pour certains individus.
- **Aspect juridique : responsabilité pénale des décideurs** face à l'implantation de telles installations dans des zones sensibles, lorsque ce décideur a eu connaissance d'effets nuisibles pour la santé.
- **les incertitudes de la science, aujourd'hui, sont telles que le principe de précaution s'impose :** n'autoriser la mise sur le marché que de produits dont « on est sûr ». « quand on n'est pas sûr, on s'abstient ».

Le Professeur Mouthon a évoqué enfin les **suites judiciaires données à des dossiers scandaleux** où la sécurité alimentaire n'avait pas été la priorité : (**veau aux hormones, la vache folle...**)

3. Le débat n'est pas clos ; le Ministère de la Santé veut en savoir plus.

Communiqué : 17 décembre 2003, Comité National de Sécurité Sanitaire (CNSS) , Direction générale de la santé.

Le CNSS a considéré la mise en place de deux études multicentriques concernant **l'impact sanitaire des usines d'incinération d'ordures ménagères (IUOM)** : une étude d'imprégnation menée conjointement par l'InVS et l'AFSSA et une étude «cancers».

Cette dernière sera réalisée dans 12 départements disposant d'un registre des cancers de l'adulte (général ou spécifique) suffisamment ancien (Calvados, Manche, Somme, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Doubs, Isère, Hérault, Tarn, Finistère, Côte d'Or, Saône et Loire). Son objectif est de tester le lien entre la résidence sous le panache d'une IUOM et le risque de cancer de l'adulte par des comparaisons d'incidence exposés/non exposés et une analyse de régression multivariée tenant compte des principaux facteurs de confusion, avec modélisation de la dispersion atmosphérique des émissions. Cette étude est réalisée par l'InVS en collaboration avec l'université de Besançon. Le recueil des données commencera au cours du premier trimestre 2004. Les résultats sont prévus fin 2005.

http://www.sante.gouv.fr/htm/actu/31_031217.htm

Pour connaître les détails : sur notre site www.thivierslavie.com : l'intervention de JF Narbonne dans l'article « Corgnac », celle de G.Mouthon « conférence Mouthon » et lettre au Préfet s'y rapportant. Consulter aussi notre dossier « Agriculture » et nos démarches auprès du Ministère de l'Agriculture.

